Image not found or type unknown

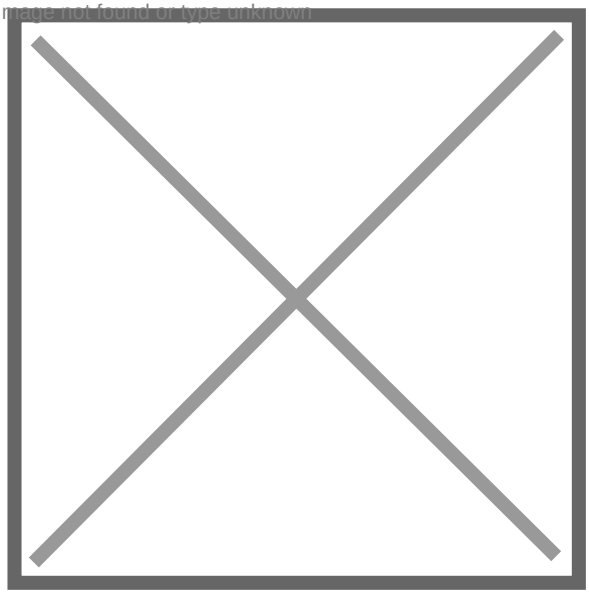

Future mère sans papiers d'un enfant français ?

Par **masou**, le **05/09/2015** à **16:23**

Bonjour,

Je suis guinéenne et vais accoucher dans deux mois et le futur père de mon enfant est français, je peux donc entamer les démarches pour une demande de titre de séjour en tant que parent d'enfant français... Mon problème est que lorsque j'ai quitté mon pays d'origine, j'étais encore mineure et avais fait le voyage avec un passeport ne n'appartenant pas. Entre-temps, dans mon pays le passeport est devenu biométrique ; or d'après les infos, il me faut un passeport et moi je n'en que mon extrait d'acte de naissance. Dans ces conditions, est ce que je peux tout de même obtenir un titre de séjour ?
Je suis inquiète, aidez moi svp!!!

Par **moisse**, le **05/09/2015** à **18:41**

Bonsoir,
[citation] le futur père de mon enfant [/citation]
Vous devriez plutôt dire "le père de mon futur enfant".
Je ne connais pas les risques que vous encourrez actuellement, mais le plus sage est tout de même d'attendre la naissance de l'enfant.
Si le père du futur enfant établit une reconnaissance de paternité avant la naissance, cela n'en sera que mieux.
Car pour le moment l'enfant à naitre n'est pas français et ne le sera pas s'il n'est pas reconnu par le père.

Par **masou**, le **08/09/2015** à **18:30**

Merci pour l'info

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés